

Informations de base	
2019/2178(INI) INI - Procédure d'initiative Reconstitution des stocks halieutiques en mer Méditerranée: évaluation et prochaines étapes Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche Zone géographique Mer méditerranée région	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche	STANCANELLI Raffaele (ECR)	20/02/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive MATI Predrag Fred (S&D) BILBAO BARANDICA Izaskun (Renew) ROOSE Caroline (Greens /EFA) MILAZZO Giuseppe (ECR) JAMET France (ID)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires maritimes et pêche	SINKEVIUS Virginijus	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/06/2021	Vote en commission		
01/07/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0225/2021	Résumé
04/10/2021	Débat en plénière	CRE link	
06/10/2021	Décision du Parlement	T9-0408/2021	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2178(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/9/01994

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE663.071	26/01/2021	
Amendements déposés en commission		PE691.242	06/04/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0225/2021	01/07/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0408/2021	06/10/2021	Résumé

Reconstitution des stocks halieutiques en mer Méditerranée: évaluation et prochaines étapes

2019/2178(INI) - 01/07/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la pêche a adopté un rapport d'initiative de Raffaele STANCANELLI (ECR, IT) sur la reconstitution des stocks halieutiques en Méditerranée: évaluation et étapes suivantes.

La mer Méditerranée est l'un des principaux berceaux de biodiversité dans le monde et un bassin où sont établies des communautés côtières qui dépendent largement de la pêche et, en particulier, de la pêche artisanale.

Selon le rapport 2020 de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sur l'état des pêches en Méditerranée et en mer Noire, la proportion des stocks de poissons surexploités en Méditerranée est passée de 88% en 2014 à 75% en 2018, ce qui montre clairement qu'il reste beaucoup à faire pour préserver la biodiversité mais aussi pour assurer la survie du secteur de pêche.

Améliorer les aspects législatifs

Le rapport invite la Commission à recenser les obstacles au processus de reconstitution des stocks halieutiques en veillant à ce que des mesures concrètes soient prises pour reconstituer les stocks halieutiques, y compris en envisageant **des mesures législatives et non législatives**. Il souligne la nécessité de **renforcer les zones marines protégées (ZMP)** existantes en associant les pêcheurs à la phase de préparation et à leur gestion.

La Commission est invitée à :

- garantir des **conditions de concurrence équitables** pour tous les secteurs économiques lors de la mise en œuvre de ZMP efficacement gérées et connectées;
- répondre aux besoins des pays méditerranéens en leur apportant le **soutien scientifique et technique** nécessaires pour leur permettre d'utiliser les mécanismes de financement régionaux et internationaux et de mettre au point des projets de développement durable;
- évaluer l'opportunité de définir de **nouveaux plans de gestion des stocks** afin de respecter les principes de durabilité sociale, économique et environnementale définis dans la PCP;
- accentuer les efforts pour **améliorer la collecte de données** afin de mieux concevoir les mesures de gestion nécessaires, compte tenu du nombre élevé de stocks dont l'état est inconnu.

Les députés invitent l'Union européenne et les États membres à renforcer le réseau de zones de reconstitution des stocks de poissons en vertu de la PCP et sous l'égide de la CGPM, notamment lorsqu'il existe des preuves manifestes de fortes concentrations de poissons en dessous de la taille minimale de référence de conservation, ou de fortes concentrations de frayères.

Les futures mesures législatives devraient être mises en œuvre progressivement et proportionnellement à la capacité d'action du secteur. Elles ne devraient pas entraîner une charge bureaucratique et financière excessive et devraient adopter une **approche globale** permettant de répondre à l'ensemble des menaces d'épuisement des stocks.

Les mesures éventuellement adoptées devraient inclure :

- une analyse des données environnementales et socioéconomiques relatives aux communautés locales et au secteur de la pêche en Méditerranée afin d'évaluer l'incidence de la crise de la COVID19 sur le secteur de la pêche et sur les stocks de poissons;

- une analyse de l'impact social, économique et environnemental, ainsi que les incidences sur les stocks halieutiques, du secteur de la pêche de loisir.

La Commission est également invitée à publier une étude sur l'impact des diverses activités humaines et sources de pollution, aussi bien terrestres que marines, sur les stocks halieutiques et sur les écosystèmes marins.

Renforcer le rôle des opérateurs dans la prise de décision et la collecte des données

Le rapport préconise une participation accrue des collectivités régionales et locales, des instituts de recherche et des acteurs locaux à la collecte de données sur la pêche sélective, en collaboration étroite avec le comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP). Reconnaissant le rôle des pêcheurs en tant que « gardiens de la mer », les députés recommandent de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et l'innovation en vue d'améliorer la sélectivité des engins de pêche et la collecte des déchets marins.

Les États membres sont invités à permettre la mise en place de **modèles de gestion** de la pêche au niveau local fondés sur la participation, la consultation et le partage du pouvoir décisionnel entre les acteurs concernés.

Faire respecter l'état de droit

Les députés constatent que l'instabilité politique et les troubles en Libye constituent une menace tangible pour les pêcheurs de l'Union actifs dans le sud de la Méditerranée, qui met en péril leur liberté personnelle et la sécurité des opérations de pêche. Alors que les pêcheurs de l'Union européenne sont tenus de respecter des règles de conservation des stocks halieutiques, d'autres pays méditerranéens ne sont pas tenus de respecter ces règles.

Les députés condamnent les violations persistantes du droit de la mer en Méditerranée à l'encontre des pêcheurs de l'Union qui exercent leur profession, en violation flagrante des obligations internationales en matière de droits de l'homme. La Commission est invitée à promouvoir des initiatives visant à **trouver des solutions avec les pays voisins** en vue de faciliter le respect des accords des organisations régionales de gestion des pêches et de participer à la bonne gestion et à la reconstitution des stocks halieutiques.

Reconstitution des stocks halieutiques en mer Méditerranée: évaluation et prochaines étapes

2019/2178(INI) - 06/10/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 582 voix pour, 5 voix contre et 100 abstentions, sur la reconstitution des stocks halieutiques en Méditerranée: évaluation et étapes suivantes

La mer Méditerranée est l'un des principaux berceaux de biodiversité dans le monde et un bassin où sont établies des communautés côtières qui dépendent largement de la pêche et, en particulier, de la pêche artisanale.

Selon le rapport 2020 de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sur l'état des pêches en Méditerranée et en mer Noire, la proportion des stocks de poissons surexploités en Méditerranée est passée de 88% en 2014 à 75% en 2018, ce qui montre clairement qu'il reste beaucoup à faire pour préserver la biodiversité mais aussi pour assurer la survie du secteur de pêche.

Améliorer les aspects législatifs

Le Parlement a demandé à la Commission, après consultation du Conseil consultatif pour la Méditerranée (MED-AC), de recenser les obstacles au processus de reconstitution des stocks halieutiques, en veillant à ce que des mesures concrètes, législatives et non législatives, soient prises pour reconstituer les stocks. Il a souligné la nécessité de **renforcer les zones marines protégées (ZMP) existantes** en associant les pêcheurs à la phase de préparation et à leur gestion.

Les députés ont invité l'Union européenne et les États membres à **renforcer le réseau de zones de reconstitution des stocks de poissons** en vertu de la PCP et sous l'égide de la CGPM, notamment lorsqu'il existe des preuves manifestes de fortes concentrations de poissons en dessous de la taille minimale de référence de conservation, ou de fortes concentrations de frayères.

La CGPM devrait pour sa part proposer une **nouvelle stratégie commune pour la pêche et l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire** pour la période 2021-2025, qui prévoit des mesures de gestion au niveau régional et national, suivant l'approche fondée sur le rendement maximal durable (RMD).

La Commission est invitée, entre autres, à :

- garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les secteurs économiques lors de la mise en œuvre de ZMP efficacement gérées et connectées;
- répondre aux besoins des pays méditerranéens en leur apportant le soutien scientifique et technique nécessaires pour leur permettre d'utiliser les mécanismes de financement régionaux et internationaux et de mettre au point des projets de développement durable;
- évaluer l'opportunité de définir de nouveaux plans de gestion des stocks afin de respecter les principes de durabilité sociale, économique et environnementale définis dans la PCP;
- accentuer les efforts pour améliorer la collecte de données afin de mieux concevoir les mesures de gestion nécessaires, compte tenu du nombre élevé de stocks dont l'état est inconnu;
- s'inspirer de l'exemple du thon rouge en examinant la possibilité d'introduire des totaux admissibles de capture (TAC) à long terme pour certaines espèces, y compris le merlu, et à présenter une proposition au moment de l'évaluation du plan pluriannuel en 2024;
- promouvoir les objectifs du pacte vert pour l'Europe au niveau de la CGPM et à soutenir la gestion durable des stocks halieutiques en prévoyant un financement suffisant;

- préserver la compétitivité et le développement durable du secteur de la pêche comme de sa chaîne de production, en valorisant les produits de la pêche, en améliorant l'étiquetage et la traçabilité;

- procéder à une analyse des données environnementales et socioéconomiques relatives aux communautés locales et au secteur de la pêche en Méditerranée afin d'évaluer l'incidence de la crise de la COVID19 sur le secteur de la pêche et sur les stocks de poissons;

- analyser de l'impact social, économique et environnemental, ainsi que les incidences sur les stocks halieutiques, du secteur de la pêche de loisir.

Les députés ont demandé aux États membres d'adopter des règles interdisant le mouillage et l'amarrage de navires privés de grande taille à moins de 300 mètres de la côte et dans des zones d'habitat protégé, dans les limites des 300 mètres et en rade.

La Commission est également invitée à publier une étude sur l'impact des diverses activités humaines et sources de pollution, aussi bien terrestres que marines, sur les stocks halieutiques et sur les écosystèmes marins.

Renforcer le rôle des opérateurs dans la prise de décision et la collecte des données

Le Parlement a préconisé une **participation accrue des collectivités régionales et locales, des instituts de recherche et des acteurs locaux** à la collecte de données sur la pêche sélective, en collaboration étroite avec le comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP). Reconnaisant le rôle des pêcheurs en tant que «gardiens de la mer», les députés ont recommandé de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et l'innovation en vue d'améliorer la sélectivité des engins de pêche et la collecte des déchets marins.

Les États membres sont invités à permettre la mise en place de modèles de cogestion de la pêche au niveau local fondés sur la participation, la consultation et le partage du pouvoir décisionnel entre les acteurs concernés.

Faire respecter l'état de droit

Les députés constatent que l'instabilité politique et les troubles en Libye constituent une menace tangible pour les pêcheurs de l'Union actifs dans le sud de la Méditerranée, qui met en péril leur liberté personnelle et la sécurité des opérations de pêche. Alors que les pêcheurs de l'Union européenne sont tenus de respecter des règles de conservation des stocks halieutiques, d'autres pays méditerranéens ne sont pas tenus de respecter ces règles.

Le Parlement a condamné les violations persistantes du droit de la mer en Méditerranée à l'encontre des pêcheurs de l'Union qui exercent leur profession, en violation flagrante des obligations internationales en matière de droits de l'homme. La Commission est invitée à promouvoir des initiatives visant à **trouver des solutions avec les pays voisins** en vue de faciliter le respect des accords des organisations régionales de gestion des pêches et de participer à la bonne gestion et à la reconstitution des stocks halieutiques.